

Service des approvisionnements. — L'administration a besoin pour l'approvisionnement du magasin de dépôt des services local et colonial, de 200 sacs de farine à après : savoir :

De 100 sacs de farine, coarctée, tapis de table, arbes en bois, couteaux à papier, lames à suspension à l'huile de serbie, coffre-fort, fil à coudre blanc, fil en bobines, sacs en cuir, divers sacs.

Les négociants de la place à adresser leurs offres, avec leur reçu, au commissaire aux approvisionnements, qui les recevra jusqu'au 20 octobre, à huit heures du matin.

Service des approvisionnements. — Il sera procédé le lundi 26 octobre 1863, à 1 heure de l'après-midi, dans le cabinet de l'Ordonnateur, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de la fourniture de l'orge nécessaire au service des transports militaires pendant l'année 1864.

Le cahier des charges et conditions de cette fourniture est déposé au bureau du Commissaire des approvisionnements, où il peut être consulté. 2-3

Service des subsistances. — Il sera procédé le 2 novembre 1863, à 1 heure de l'après-midi, dans le cabinet de l'Ordonnateur, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des denrées ci-après, nécessaires au service des subsistances pendant les années 1863 et 1864.

Savoir :

Viande fraîche. Porcs vivants, Poules, Cocos, sôcs, Œufs, Oranges, Citrons, Bananes.

Le cahier des charges et conditions de cette fourniture est déposé au bureau du Commissaire des subsistances, où il pourra être consulté. 2-3

Service des approvisionnements. — Il sera procédé le 2 novembre 1863, à 1 heure de l'après-midi, dans le cabinet de l'Ordonnateur, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de la fourniture de l'huile de coco nécessaire aux divers services des Etablissements pendant les années 1863 et 1864.

Le cahier des charges et conditions de cette fourniture est déposé au bureau du Commissaire des approvisionnements, où il peut être consulté. 2-3

Service des approvisionnements. — Il sera procédé le 2 novembre 1863, à 1 heure de l'après-midi, dans le cabinet de l'Ordonnateur, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de la fourniture du charbon de bois nécessaire aux divers services des Etablissements, pendant les années 1863 et 1864.

Le cahier des charges et conditions de cette fourniture est déposé au bureau du Commissaire des approvisionnements, où il peut être consulté. 2-3

Service des approvisionnements et des subsistances. — Il sera procédé, le 2 novembre 1863, à l'heure de l'après-midi, dans le cabinet de l'Ordonnateur, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de la fourniture du bois à brûler nécessaire aux divers services des Etablissements et aux bâtiments de la Flotte et de la station locale, pendant les années 1863 et 1864.

Le cahier des charges et conditions de cette fourniture est déposé au bureau du Commissaire des approvisionnements et des subsistances, où il peut être consulté. 2-3

SECRETARIAT GÉNÉRAL.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'ORDONNATEUR ET PRÉFECTURE DES CENS DE LA NOUVELLE CALÉDONIE.

ILES TAÏTI ET MOOREA.

ÉTAT DES SAISONNÉS, des décès et des mariages de la population taïtienne, pendant le 1^{er} trimestre 1863.

publié conformément à l'arrêté du Gouverneur Général, en date du 27 mai 1863. (Par publication 11.)

NOMBRE COMMUN.	DÉNOMBREMENT DES VILLAGES.	POPULATION EN FÉV. 1863.				MARIAGES.	DÉCÈS.	NÉCESSITÉS.	OBSERVATIONS.
		TAÏTI.	MOOREA.	LES ÎLES.	TOTAL.				
1	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
2	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
3	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
4	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
5	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
6	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
7	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
8	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
9	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
10	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
11	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
12	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
13	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
14	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
15	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
16	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
17	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
18	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
19	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
20	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
21	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
22	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
23	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
24	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
25	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
26	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
27	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
28	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
29	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
30	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
31	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
32	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
33	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
34	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
35	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
36	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
37	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
38	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
39	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
40	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
41	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
42	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
43	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
44	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
45	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
46	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
47	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
48	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
49	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
50	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
51	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
52	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
53	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
54	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
55	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
56	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
57	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
58	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
59	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
60	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
61	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
62	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
63	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
64	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
65	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
66	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
67	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
68	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
69	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
70	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
71	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
72	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
73	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
74	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
75	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
76	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
77	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
78	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
79	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
80	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
81	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
82	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
83	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
84	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
85	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
86	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
87	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
88	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
89	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
90	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
91	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
92	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
93	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
94	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
95	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
96	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
97	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
98	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
99	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3
100	Papeete	1,311	7	4	11	3	6	9	3

Caïsse de la Ruine. — Par ordre de Sa Majesté le Roi, le gérant de la caïsse de Sa Majesté à l'honneur de prévenir MM. les fournisseurs qui doivent envoyer, tous les ans, reconnaître par le gérant les fournitures faites par eux et à mettre au compte de la Reine. Cette formalité sera rigoureusement observée pour le paiement des sommes à payer sur la caïsse; et, afin d'éviter tout retard, ne seront pas reconnues les factures des fournisseurs établies postérieurement au présent mois de septembre 1863 et non visées et enregistrées par le gérant.

Afote o te Arii. — Au 1^{er} rang sur le Arii valaine, le habit maï meï te hapao te afa o Toua kiamama te maï hoo fana e e aï maï ratou te meï aava afa e faite te hapao afa te maï hoo taï rava hia i roto i roto maï toa, e o afa hia i aia i te maï hoo te Arii valaine. E tita ana hia teinei vau te maï taraha alo e anu hia no roto i fana afa ra, e a ore le fano arari no maï hoo, e ore ro to i a fana roto hia e le hoo te maï hoo te Arii valaine. I maï roto i teinei vau le Teïpa 1863 te ore i papai hia te ore te ore i tomio hia e te hapao afa. 3-3

BULLETINS DU MONITEUR UNIVERSEL.

(Bulletin du 3 juillet 1863.)

On mande de Darmstadt, 3 juillet, que le second chancelier a adopté à l'unanimité des voix, sur 100, le motion de son comité des finances proposant à venir que le gouvernement prussien que le Zollverein, les traités de commerce prussien du 27 août 1862 le plus tôt possible. Tout délat étant considéré comme préjudiciable aux intérêts du Zollverein aussi bien qu'à ceux du grand-duché, à user de tous les moyens dont il dispose pour empêcher la dissolution du Zollverein en déterminant les conditions de autres gouvernements de l'Allemagne, sans à estimer de négociations ultérieures sur les modifications à introduire dans le traité, notamment au sujet des nouveaux rapports avec l'Autriche.

La chambre a adopté une seconde motion tendant à inviter le gouvernement à faire tous ses efforts pour que le Zollverein, lorsqu'il sera renoué, ait pour base la conception d'une grande union politique.

On écrit de Saint-Petersbourg, 28 juin, que la Diète du grand-duché de Finlande serait convoquée pour le 15 septembre prochain.

On a des nouvelles d'après de Port-Louis (île Maurice), 29 mai, sur les événements de Madagascar. Les autorités françaises des deux îles de Radama II avaient conspiré contre lui. Le roi avait été assassiné dans la journée du 12 mai, et la reine, sa veuve, avait été proclamée. On assure que l'intention de la reine était de maintenir, malgré ces circonstances, les traités avec les Européens, ainsi que la liberté des cultes et celle du commerce.

(Bulletin du 6 juillet 1863.)

S. M. la reine de Prusse a pris congé le 3 juillet au soir de S. M. la reine d'Angleterre au château de Windsor.

Les représentations faites par le magistrat et le conseil municipal de Berlin contre le projet ministériel introduisant aux autorités municipales de s'occuper d'une adresse au roi ont été repoussées comme non fondées par un décret du ministre de l'intérieur, que le *Moniteur prussien* a publié.

Le prince Eliezer de Hesse vient de sanctionner le budget voté par les états dans toutes ses dispositions de recettes et de dépenses. Ainsi se termine le malheureux conflit qui divisait depuis longtemps l'Eliezer.

On écrit de Madrid, 1^{er} juillet, que la reine et le roi d'Espagne doivent partir pour la Granja le 7. On attendait dans la capitale l'arrivée du ministre de la guerre du bey de Tunis, envoyé avec une suite nombreuse en ambassade auprès de S. M. la reine Isabelle.

Deux dépêches télégraphiques d'Alhambra en date du 4 juillet annoncent successivement que, le ministre ayant ordonné l'arrestation d'un chef militaire qui prétendait agir en dehors des autorités des troupes, ont été déclinés. La banque aurait été assailli le 1^{er} juillet par cinquante malfaiteurs ou blessés. Dans une nuit, un armistice proposé par les trois légations de France, Angleterre et Russie, a été accepté; la banque a été occupée par quatre-vingt-dix marins de chacune des trois nations.

(Bulletin du 7 juillet 1863.)

L'opinion publique en Prusse comme en Angleterre, a accueilli avec une grande faveur la lettre adressée le 31 juin par l'empereur au ministre présidant le conseil d'Etat.

La nouvelle suivant laquelle le grand-duc Constantin devait venir à Carlsbad pendant le séjour de S. M. le roi de Prusse a été officiellement démentie. Sa Majesté devait se rendre à Gastein, en Tyrol, en quittant Carlsbad.

Plusieurs députés privés de leurs droits de franchise, à l'occasion de l'adoption des avantages obtenus par les Polonais sur les Russes.

On a des dépêches de Québec, 19 juin. Le résultat des élections générales, qui avaient lieu en ce moment, paraissait incertain. Les Russes, allies du ministère, avaient été élus dans le bas Canada, mais il n'en était pas de même dans le bas Canada, où trois membres du cabinet avaient échoué.

(Bulletin du 9 juillet 1863.)

Le bulletin de la chambre des communes d'Angleterre a été sur-occupé par des interpellations au sujet de la politique de gouver-nement britannique en Chine, qui ont provoqué des répliques de M. Lloyd et de M. St. Aubert.

Le banquet des députés de Munich a terminé, dans sa séance du 4 juillet, la discussion de l'adresse, qui a été adoptée dans son ensemble. Une minute proposée de trente-six voix a déclaré expressément qu'elle ne visait contre l'adresse qu'à cause du passage sur le traité de com-merce.

On écrit de Vienne que l'hygiène de Transylvanie doit s'ouvrir le 15 juillet, et qu'on peut croire dès à présent que le parti magyar y for-mera une minorité compacte.

Une dépêche télégraphique d'Athènes, 4 juillet, annonce que l'asso-ment nationale a obtenu l'ajournement simultané des troupes des deux partis, et que la ville est redevenue calme.

FAITS DIVERS.

L'Empereur a reçu la dépêche suivante : L'officier d'ordonnance de l'Empereur en mission à Sa Majesté.

Sire, Le 31 mai dernier, à l'approche de la division Baraine, l'ex-président Juárez, craignant d'être pris, s'est enfui à la hâte avec quelques troupes, se dirigeant sur San Luis de Potosí. Le général Bazaine a fait occuper la ville, et le général en chef a fait son entrée le 10 juin, à la tête de l'armée et accompagné du ministre de France et le général Almonde. L'enthousiasme était au comble. Cette marche triomphale au milieu de 200,000 habitants, aux cris de Vive l'empereur ! Vive l'impératrice ! Vive l'intervention française ! a produit une grande sensation dans tout le pays.

Je suis chargé de présenter à Votre Majesté : 1° 5 drapeaux et 43 fanions pris à l'ennemi à l'assaut de Saint-Xavier et au combat de San Pablo del Monte ; 2° les clés en argent de la ville de Mexico ; elles ont été offertes à Votre Majesté par la municipalité de cette ville, 3° une lettre du général en chef ; 4° à S. A. l'Prince Impérial, un petit canon rayé de trois, avec son affût et son approvisionnement pour 30 coups. Ce canon, pris à Puebla, est offert à Son Altesse Impériale par l'armée du Mexique.

On lit dans le Moniteur : Nous recevons la dépêche suivante, par laquelle le général Forey annonce son entrée à Mexico.

La général Forey au ministre de la guerre.

Mexico, 40 juin 1863. Je viens d'entrer à Mexico à la tête de l'armée. C'est le cœur encore tout ému que j'adresse à la hâte cette dépêche à Votre Excellence pour lui annoncer que la population de cette capitale, tout entière, accueille l'armée avec un enthousiasme qui fera du désir. Les soldats de la France ont été littéralement écra-sés sous les couronnes et les bouquets, dont l'entrée de l'armée à Paris, le 14 août 1879, en revenant d'Italie, peut seule donner une idée.

J'ai assisté à un Te Deum avec tous les officiers de l'état-major, dans la magnifique cathédrale de cette capitale, revêtu de tous les honneurs ; puis l'armée, dans une admirable tenue, a défilé devant moi aux cris de Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice !

Après le défilé, j'ai reçu au palais du gouvernement les autorités qui m'ont harangué. Cette population est pleine de joie, de confiance, de liberté rayée. Dans mes réponses à ses représentants, je leur ai promis tout cela au nom de l'Empereur.

Par la plus prochaine occasion, j'aurai l'honneur de vous donner de plus amples détails sur cette réception si égale dans l'histoire, et qui a la portée d'un événement politique dont le retentissement sera immense.

Voici la proclamation lancée par le général Forey après son entrée à Mexico :

Mexicains !

Je ne veux pas prendre un moment de repos avant de vous avoir exprimé ma profonde reconnaissance pour la brillante réception que vous avez faite aujourd'hui à la vaillante armée qui lui a l'honneur de commander. Les mots me manquent pour exprimer les émotions de mon cœur, mais j'ai éprouvé aujourd'hui un sentiment qui durera toute ma vie, et que je ne puis exprimer autrement que par ces paroles : Je suis fier de vous, et de ce que vous avez fait pour la paix, l'ordre, la justice et la vraie liberté.

J'ai la confiance que tous les braves Mexicains m'aidèrent à remplir ma mission, ce sera une tâche facile si vous m'avez, en votre confiance, si vous écoutez les conseils que je vous donne dès à présent, si vous ne laissez pas exciter vos passions par de faux bruits, des décrets, des pamphlets, etc., etc., parce que tout cela serait prématuré.

Quand un édifice a été détruit, il ne peut être reconstruit que peu à peu, si l'on désire qu'il soit réellement solide. Ayez donc de la patience, et avec la protection divine, dans laquelle je place toute ma confiance, nous surmonterons les difficultés du grand œuvre de régénération auquel nous devons unanimement coopérer de tout notre cœur. Forey.

L'assemblée des notables, ou assemblée non-officielle, s'est prononcée dans sa séance du 15 juillet sur la question du gouvernement futur du Mexique. A l'unanimité des 226 membres présents, elle a adopté les conclusions de sa commission, formulées dans les termes suivants :

- 1° La nation mexicaine adopte pour forme de gouvernement la monarchie modérée, héréditaire, avec un prince catholique.
- 2° Le souverain prendra le titre d'empereur du Mexique.
- 3° La couronne impériale du Mexique est offerte à S. A. Impériale et Royale le prince Ferdinand-Maximilien, archevêque d'Autriche, pour lui et ses descendants.
- 4° Dans le cas où, par des circonstances impossibles à prévoir, l'archevêque Ferdinand-Maximilien accepterait, par la couronne qui lui est offerte, la nation mexicaine fait appel à la bienveillance de S. M. I. Napoléon III, Empereur des Français, afin qu'il lui indique un autre prince catholique.

Dans la séance du 11, l'assemblée des notables a décerné la formation d'une régence chargée de gouverner le pays au nom du nouvel em-

perer jusqu'au moment de son arrivée. La régence se compose des trois membres du triumvirat précédemment élu par la juste supériorité du gouvernement, c'est-à-dire de M. le général Almonde, de M^r l'archevêque Lahasta et de M. le général Salas.

Enfin, à cause, sans doute, de la crainte de l'Empereur et à l'impératrice des Français, et aussi que des statuts de LL. MM. aient été érigés dans la salle du congrès. La séance s'est terminée par des votes de remerciements à l'adresse de M. le général Forey, de l'armée française, et de plusieurs autres personnages qui se sont distingués par des services rendus à la cause de l'intervention française.

Un autre décret du pouvoir exécutif émet à tous les points du Mexique le décret qui revivait les ventes, par l'ancienne administration, des propriétés qui appartenaient aux ayuntamientos et administrations locales, comme les hôpitaux et les associations de bienfaisance. Le pouvoir exécutif nommera dans chaque endroit une commission destinée à réviser ces ventes.

Un autre décret du pouvoir exécutif relève la population mexicaine de tous engagements, services, impôts et contributions de toute nature réclamées par Juárez ou ses employés ; toute vente faite par ces derniers sera nulle et non avenue. Quoiqu'on désobéirait dans ce cas au pouvoir exécutif, sera passible d'un emprisonnement de une à trois années, et l'argent saisi sera confisqué.

Juárez a fait parvenir aux agents diplomatiques et conseils étrangers qui habitaient Mexico des circulaires dans lesquelles il les informait de la translation de son gouvernement à San Luis Potosí. Il terminait ces lettres en engageant à s'y rendre, les assurant qu'il mettrait à leur service toutes les escortes dont ils auraient besoin pour les protéger contre les dangers de la route.

Pas un agent étranger n'a bougé.

L'archiduc Ferdinand-Joseph-Maximilien, qui vient d'être proclamé empereur par l'assemblée des notables réunis à Mexico, est né le 6 juillet 1833. Il est frère de l'empereur François-Joseph. Il est vice-amiral, membre du conseil de l'amirauté, commandant de la marine autrichienne, propriétaire du régiment de lanciers autrichien n° 8, et chef du régiment prussien des dragons de Bouxwiller n° 3. L'archiduc Maximilien a épousé, le 27 juillet 1857, l'archiduchesse Marie-Charlotte-Amélie-Auguste-Victorie-Clémentine-Léopoldine, fille de Léopold I^{er}, roi des Belges.

On lit dans l'Echo du Pacifique du 6 septembre.

La barque *Wilhelmina Rize*, arrivée hier soir de Kanagawa, Japon, avec des dates du 21 juillet, on apporte des nouvelles importantes. Les hostilités ont cessé.

Le 15 juillet la frégate hollandaise la *Mexuse* a été attaquée à Nangasaki par des forts et les navires japonais. Elle a répondu au feu et tiré un fort avant de se retirer à Kanagawa. La corvette américaine *Wyandott* a été aussi attaquée. Elle a répondu par ses canons, réduisant presque tous les forts au silence, faisant sauter le navire japonais *Lanzarote* et endommageant le *Zanrick*. Le vaisseau anglais *Centaure* venait de jeter l'ancre sur le lieu du combat.

L'anral français Jaures, ayant son pavillon sur le *Sémiramis*, est arrivé avec la *Zacarede* par les détroits de Simonsuela. Le *Zacarede* a été le feu des forts et des batteries de terre, et les bombardiers pendant trois heures. Il a débarqué ensuite 150 hommes de son équipage ; ceux-ci ont détruit les forts, les batteries et mis le feu au magasin à poudre, qui s'est vu en flammes pendant une heure, et a été brûlé à côté de 150 Français seulement ont été blessés dans cette affaire.

On écrit d'Alexandrie, à la date du 24 mai :

Le 18 au 23 de ce mois, S. A. I. le Prince Napoléon a visité les travaux du canal d'Isthme de Suez. S. A. I. la Princesse Marie-Clotilde était restée au Caire pendant cette excursion, dans la palais de Kas-el-Noufari, mis par le vice-roi à la disposition de Leurs Altesses Impériales.

Le Prince, outre ses aides de camp, le lieutenant-colonel Forpi-Pisani et le capitaine de frégate Du Buisson de Beauvais, a été accompagné de M. Ferrand de Lesseps, fondateur et président de la Compagnie internationale, de M. Benedetti, de M. Tasti, consul général de France, du capitaine de vaisseau Piquet, commandant les deux stations d'Alexandrie et de Suez, de plusieurs officiers français, les uns en mission après le vice-roi, les autres appartenant à la marine impériale. Muzir-Pacha, attaché par le vice-roi à la personne du Prince pendant toute la durée de son séjour en Egypte, partageait avec M. Benedetti le soin de la conduite de ce caravane, composée de plus de soixante personnes et composée de plusieurs centaines de bœufs et de mules.

Son Altesse Impériale a combattu dans les principaux composants de la Compagnie, centres particuliers des différents travaux : à Tel-El-Kébir, siège de l'exploitation du riche domaine de l'Ouadi ; à Ismailieh sur le fleuve Nil, qui sera la ville du centre de l'Isthme ; à Tossoum, barrage de Serapeum ; à Gehel Goussoum, siège de la section nord du canal maritime destinée aux digues de Port-Saïd, et enfin à Suez.

Le Prince a été reçu et conduit dans les différents ateliers par le directeur général des travaux, M. Voisin, par l'ingénieur en chef, M. Scimma, ingénieur au corps impérial des ingénieurs en chef, par les ingénieurs, administrateurs et agents de la Compagnie.

Le Prince a ainsi parcouru toute la ligne du canal d'eau douce, depuis Zagazig jusqu'à Gehel Genefie, et celle du canal maritime depuis le seuil d'El-Douïss jusqu'au seuil de Serapeum. Son Altesse Impériale se propose de visiter ultérieurement toute la section nord du canal maritime au-dessus d'Ismailieh, en abordant la ligne par mer à Port-Saïd.

Une grande partie du voyage s'est faite dans une barque remorquée par des chameaux et menée de Port-Saïd par la section marine déjà ouverte, section qui communique à Ismailieh avec le canal d'eau douce. Avant la fin de l'année, cette même barque arrivera par le canal d'eau douce, prolongé jusqu'à Suez, inaugurant ainsi la communication entre les deux mers. Dans deux mois l'eau douce, par une rigole non encore commencée, coulera pour la première fois dans cette ville de cany, depuis le premier jour de sa fondation, n'a que de l'eau portée à dos de chameau, par le chemin de fer ou par les navires.

A Suez, le Prince a été reçu par Omar-Bey, gouverneur de la ville, par le conseil de France, M. Kinetz, par les états-majors de la frégate *Horvazion*, et de l'avis *Caracuz*, par M. Desgras, directeur de la ligne indo-chinoise des Messageries impériales. Le 23 au matin, le Prince s'est rendu à bord du paquebot *le Cambridge*, appartenant à la Compagnie des Messageries impériales, où l'em-

devenir lui à 375 000; ainsi qu'au personnel de la Compagnie du canal, sus désigné, des bâtimens français, et anglais et la colonie indigène.

Si l'on se reporte à l'Amérique, après avoir perçu la santé de l'Empereur, par l'annonce de nos entreprises qui font la gloire de la France, a exprimé de vives et respectueux les sentimens patriotiques que lui avaient inspirés les travaux exécutés dans l'Isthme et à Soer par la Compagnie du canal et par celle des Messageries impériales.

Tous les journaux ont été émus en entendant le Prince rappeler que M. de Lesseps était un de ses meilleurs et de ses plus anciens amis. Plusieurs toasts ont suivi le discours du Prince; au Prince lui-même, par M. Desgras au vice-roi, par le comte-Président, M. Tasto; à l'union de la France et de l'Angleterre, par M. de Lesseps; à la France, par Clahy-Bey et Bets-Bey, directeurs du chemin de fer de transit.

Le Prince a quitté la rade au milieu des cris de Vive l'Empereur! et au bruit du canon des bâtimens et des forts. Partit le jour même à quatre heures pour le Caïre, le Prince est transbordé en trois heures au palais de Kasr-el-Nouah, où l'attendait S. A. I. la Princesse Marie-Clotilde.

Leurs Altesses Impériales doivent partir dans trois jours pour la haute Egypte. (Moniteur Universel du 7 juin.)

Le Courrier de Lyon contient une nouvelle de la plus haute importance pour le commerce méridional de la France. Il ne s'agit de rien moins que de la construction d'un chemin de fer direct de Lyon à Bordeaux. La compagnie serait déjà formée sous les patronages les plus considérables, et serait sur le point d'obtenir la concession qu'elle sollicite.

La construction de la ligne projetée aurait pour résultat d'abréger de 100 à 120 kilomètres, la distance qu'on a à parcourir les voies ferrées actuellement existantes, ou en cours d'exécution; de Lyon à Orléans.

M. Eugène Delacroix, membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur, est mort à Paris, dans la matinée du 13 août, des suites d'une maladie de poitrine qui, depuis plus de quatre mois, le retenait dans sa chambre.

Le trois-mâts-barque Inaia est arrivé dans notre port dimanche dernier. Nous devons à cet arrivage des journaux de Californie du 6 septembre, et d'Honolulu du 25 juillet. En Californie, l'attention publique se partage entre la découverte de nouvelles mines de cuivre d'une assez grande richesse, et les incontinences, les accidents et les querelles singulières entre particuliers. Rien à signaler à Honolulu, sinon que le commissaire des Indes-Unies, rappelle, à présente son successeur à la cour, le 9 juin.

ÉPREUVES TAITIENNES.

29 octobre 1859. — Les missionnaires réfugiés à Huahine partent pour Poutchikoua, à l'exception de M. Hayward.

Octobre 1859. — Bascou de Poutchikoua à Taiti sur Clah-Bey. — Il attaque les Tassapés, ainsi qu'on dit, et se retire à Pare, en attendant des renforts de Raiatea et de Boraora.

25 octobre 1859. — Le chef fœné est confirmé dans la possession du titre de Teuho qui lui a été accordé par le régent. Il est, en conséquence, son autorité exercée dans le district de Ahonohi.

TE VETI MAU MEA I TUPU I YABITI NEI

25 atupe 1859. — Veti-ma auia, le mini Orometa tei Tappa ora i Huahine ra i Papeete. O tahi Hayward ana ra tei parahi.

Atupe 1859. — Hiti raa mau o Poutchikoua i Taiti oia i te parahi ra o Huahine. La ro oia i te fœa ora hœa e ran fœhœa ihœa oia, et mau oia oia i Pare, i te taiti raa i na non o Boraora e non o Raitea et iare taura.

25 atupe 1859. — La Tamari hœa te iore tora e te toa i tœa i te farani ra i Papeete i te mau hœa i te tœa e te tœa. O te rœa, mau tœa oia i te mau matahœa i te Manu-Rua.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE.

Du vendredi 9 au jeudi 15 octobre 1863 inclus.

NAVIRES DE COMMERCE ÉTRANGERS.

9 octobre. Gabotier du Protectorat Afimawa, de 6 ton., pat. Tefano, venant de Kankou en 3 jours; 11 passagers. MM. Ravini, Kaia, Torma, M^{rs} Ohoua, Pehia et S'calati, indiqués être Teuho; directeurs marchandises.

9 oct. Trois-mâts baléaier américain Jirah Perry, de 325 ton., cap. W. H. Sherman; venant de la pêche de la mer de Behring en 69 jours; 200 barils d'huile de cachalot et 800 de baleine; diverses marchandises; en relâche.

11 oct. Trois-mâts-barque du protectorat Inia, de 233 ton., cap. Clark, venant de San-François en 25 jours; 1 passager. M. Leo, américain; diverses marchandises.

12 oct. Brig-goel français Maria Itanapa, de 103 ton.; cap. D. Guillou, venant d'Anaa en 10 jours; 6 passagers: le Rév. P. Braun-Schofield, missionnaire; M^{rs} Agathe Guillou, français; M. Karara Pilepa, M^{rs} Jeanne Pilepa, et 2 enfants, indicateurs de Magerava, en débarquant à Papeete, en relâche.

12 oct. Goel du Protectorat, Fœfœfœ, de 69 ton., cap. Mac-Lan, venant de Papee en 26 jours; apportant les dépêches d'Europe; 6 passagers: M. Diavoge, Adolphe, français; M^{rs} Mathishe, de Hapeu, Ha Maripoua; M^{rs} Ihi, Marika-Tavel, indicateurs de l'île Aia; M^{rs} Maria Tama Koppee, indigène de l'île de Pâques; divers marchandises.

NAVIRE DE COMMERCE NOUVEAU.

14 oct. Cab. du Protect. Aia, de 11 ton., pat. Méhœa, allant à Anaa, 8 pass. MM. Pape, Pehia, Papi; M^{rs} Juvana, de Hapeu, Hapeu, Papi, Tutemahia; Tairi, enfant, indiqués être Teuho; sur Mat.

BÂTIMENS SUR RADE.

DE COCHINE.

3 octobre. Transport à voiles la Zorade, commandé par M. Bacheval, lieutenant de vaisseau.

DE COMMERCE.

7 novembre 1862. Trois-mâts-barque péruvienne, Serpiente-Morina, de 198 t. 11 avril 1863. Brig-goel français, de 193 ton.

13 octobre. Brig-goel du Protect. Aia, de 120 ton., cap. Destier.

15 septembre. Cab. du Protect. Aia, de 1 ton., pat. Myster.

23 septembre. Trois-mâts-barque baléaier américain Gôfœfœ, de 229 ton., cap. Winslow.

28 septembre. Trois-mâts-barque français Brémontier, de 441 ton., cap. H. Destinaud.

28 septembre. Trois-mâts baléaier français Latour du Pin, de 522 ton., cap. J. Favreau.

21 septembre. Cab. du Protect. Fœfœfœ, de 1 t. n., pat. Paea.

1 octobre. Goel. du Protect. Aia, de 69 ton., cap. Leo.

8 octobre. Cabot. du Protect. Marara-Stor, de 11 ton., pat. Tairia.

9 octobre. Cab. du Protect. Afimawa, de 6 ton., pat. Pehia.

9 octobre. Tora tei tœa baléaier américain Jirah Perry, de 325 ton., cap. W. H. Sherman.

11 octobre. Trois-mâts-barque du Protect. Inia, de 233 ton., cap. Clark.

11 octobre. Brig-goel français Maria Itanapa, de 103 ton., cap. D. Guillou.

12 octobre. Goel. du Protect. Fœfœfœ, de 69 ton., cap. Méhœa.

MARCHÉ DE PAPEETE.

Dépêches apportées sur la place du marché, du vendredi 9 au jeudi 15 octobre 1863 inclus.

Etat des bestiaux: obtahis à Papeete, du vendredi 9 au jeudi 15 octobre 1863 inclus.

Table with 4 columns: Dates, Espèce et nombre, Mens des bestiaux, Marques, Propriétaires, Résidence.

9 octobre. Vache, 8. Georges. Administr. Papeete.

10 Vache, 4. id. M. Jea. Papeete.

11 Vache, 4. id. L. O. T. Lamotte. Papeete.

12 Vache, 4. id. J. O. J. Clark. Papeete.

13 Vache, 4. id. L. O. T. Lamotte. Papeete.

14 Vache, 4. id. L. O. T. Lamotte. Papeete.

15 Bœuf, 4. id. Administr. Papeete.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

EN VENTE AU BUREAU DE LA POSTE :

ANNUAIRE

DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCEANIE

Pour 1863.

Pris : broché. 2 fr. 50

Do relié. 7 50

Le beau et rapide trois mâts barque-clipper

LE BRÉMONTIER,

De la Ligne régulière et bi-annuelle de bâtimens à voiles

DE BORDEAUX SUR PAPEETE,

Partira le 22 octobre pour Callao.

S'adresser pour fret et passage à M. Labbé, consignataire, ou au capitaine à son bord.

M. Kieffer et les indiens Hahi et Tepe-téclèrent être dans l'intention de mettre une défense au Tapou sur toutes les terres qui leur appartiennent dans la grande vallée de Tohero, district de Pœu. — Ces val-

lées sont : Ourava, Teoraro, Faivaiva, Tehepaua, Teoro, Arimara, Tuna, Vaipou, Maniia, Orore, Teopœ, Vaiki, Faarohi, Haarohi, Faahoa, Ahia, Tavaforahia, Tavaforoti, Hafuena, Piriravaa, Ara-rampau, Tœpe, Pehara, Tepehira, Taapœna, Teu, Farara, ainsi que Faani, à l'exception des endroits appelés Avavara et Tepeorahi.

Toutes réclamations contre ce Tapou doivent être adressées au Secrétariat général.

Te faoite nei Miti Kieffer, e na taata ra hoi o Hauti, e o Tœpe, e te rahu nei ratou i te rahi aiaa ra mau pœhi i ro'i e te fau rœi-tœhœro i Pœu Teie te io o taata mau pœhi ra, o Ourava, Teoraro, Faivaiva, Tehepaua, o Teoro, o Arimara, o Tuna, o Vaipœ, o Maniia, o Orore, o Teopœ, e Vaiki o Faarohi, o Faarohi, o Faahoa, o Ahia, o Tavaforahia, o Tavaforoti, o Hafuena, o Piriravaa, o Ara-rampau, o Tœpe, o Pehara, o Tepehira, o Taapœna, o Teu, Farara, e o Faani, aiaa, ana na pœhu i parahaia ra o o Avavara e Tepeorahi.

Miti te mea e, te vai ra te patou rœ, e tia la la hœa mo'i te faro torœ o te papœ parau rahi.

MOELLONS ! MOELLONS ! !

Le sous-secrétaire a l'honneur d'informer le public qu'il tient à sa disposition des pierres à bâtir provenant de ses carrières, situées val-de-la-Reine; également cailloux, sable, terre, bois à brûler. Le tout à des prix modérés.

Les commissions dans ces diverses spécialités sont exécutées dans le plus bref délai.

JEAN LOUIS (débitant). 1 — 5

PAPEETE. — IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.